

## LES RIVERAINS, ACTEURS DE LEUR CADRE DE VIE

Pour être conformes à la réglementation relative aux travaux sur les cours d'eau, les aménagements qui vont être réalisés sur la Frayère doivent faire l'objet d'une autorisation préfectorale après enquête publique. Avant le dépôt officiel de la demande d'autorisation, et afin d'associer le public à sa démarche, le SISA organise une concertation préalable auprès de la population d'Auribeau sur Siagne.

Cette concertation prendra la forme d'une exposition du projet en mairie d'Auribeau pendant deux à trois semaines, accompagnée d'une réunion publique le **15 décembre 2003**. Un registre sera mis à disposition du public pendant toute la durée de l'exposition. A l'issue de la concertation, un bilan des observations sera rédigé.

### Interview de Jacques VARRONE, Maire d'Auribeau Sur Siagne et Vice-Président du S.I.S.A.



**Siagne-Avenir :** *Déjà 10 ans se sont écoulés depuis l'inondation de 1994 à Auribeau. Que s'est-il passé depuis tout ce temps ?*

**M. Varrone :** Après la catastrophe de 1994, qui nous avait durement

éprouvés, nous avons espéré, comme on nous l'avait alors promis que des travaux conséquents de nature à protéger les personnes et les biens contre les crues seraient engagés.

Hélas, de promesses non tenues, en difficultés administratives, en passant par l'absence de financement pendant près de 10 ans, il faut reconnaître et regretter hormis en matière d'étude, que notre structure intercommunale obligatoire de par la loi, le S.I.S.A., n'avait pas pu avancer autant que les délégués des communes le souhaitaient.

Heureusement, notre député Michèle TABAROT, après le nouveau « coup de semonce » de Novembre 2002, s'est emparée du dossier avec détermination et efficacité. Avec notre Président Henri LEROY, les Députés Christian ESTROSI, Bernard BROCHAND ont su convaincre Mme la Ministre Roselyne BACHELOT et obtenir le déblocage certain des fonds qui vont permettre, enfin, l'aménagement du bassin versant de la Siagne.

Ces travaux d'aménagement vont débuter en 2004, en amont, sur la commune d'Auribeau sur la Frayère et le

Vallon St Antoine, où plus de 3 millions d'Euros de travaux vont être réalisés, supervisés par notre mandataire la Société du Canal de Provence.

**S.-A. :** *Aujourd'hui le projet d'aménagement tant attendu est en phase de se concrétiser. Un mot de la procédure de concertation qui va être lancée dès le 08 décembre ?*

**M. V. :** Désormais, tout est prêt, et la réunion de concertation avec le public, c'est à dire l'examen et le débat sur le projet d'aménagement débutera à Auribeau le **15 Décembre 2003 à 18 Heures**.

Chacun doit se dire que ces travaux seront réalisés pour le bien être de tous, et que c'est avec une attitude positive qu'il conviendra d'examiner ce projet de travaux, à l'évidence d'intérêt général. Chacun sera démocratiquement écouté, et entendu, dans ses remarques ou ses propositions de nature à parfaire ces aménagements ardemment souhaités et nécessaires à la réduction considérable du risque inondation à Auribeau, dans un premier temps, et ensuite dans toute la vallée de la Siagne. Le civisme de tous doit nous pousser, chacun en ce qui nous concerne, élus, associations, riverains et particuliers... à l'action efficace pour accélérer la réalisation de ces travaux souhaités, réclamés par tous et désormais réalisables grâce aux financements assurés.

D'avance merci pour l'intérêt et l'appui citoyen que vous aurez à cœur d'apporter à cette œuvre collective d'aménagement du Bassin de la Siagne, afin qu'il soit notre réussite à tous.



# SIAGNE Avenir

Bulletin d'information du SISA  
Numéro 2 - Décembre 2003

### LANCEMENT DE LA PREMIERE PHASE DES GRANDS TRAVAUX



*Lors du premier numéro je vous annonçais que la vallée de la Siagne était retenue par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, parmi les 15 dossiers nationaux éligibles à subventions. Cet engagement du*

*Ministère et de nos partenaires institutionnels, que sont le Conseil Général et la Région, va se concrétiser avant la fin de cette année par la signature d'une convention de partenariat pour une durée de 3 ans et qui assure une aide à hauteur de 80% du montant des études et des travaux.*

EDITO

*Fidèle à l'engagement de vous tenir informé, ce nouveau bulletin fait le point sur le projet d'aménagement de la Frayère sur la commune d'Auribeau. Le SISA s'intéresse tout particulièrement à ce dossier afin de protéger les personnes et les biens, et notamment le groupe scolaire du Bayle. Les travaux commenceront dès le second semestre 2004, une fois les dossiers réglementaires et les procédures de concertation et d'enquête publique réalisées. La population d'Auribeau est d'ailleurs conviée en mairie dès le 10 décembre pour donner son avis sur le projet.*

*Les autres dossiers du SISA respectent le planning annoncé. L'avancement de ces études vous est brièvement présenté en attendant une description plus détaillée dans les prochains bulletins. Bonne lecture.*

*Le Président du SISA : Henri Leroy*

### SOMMAIRE

- LA PROBLEMATIQUE DES INONDATIONS A AURIBEAU p.1
- LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA FRAYERE p.2
- LES OPERATIONS REALISEES p.3
- LES ACTEURS DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA FRAYERE p.4

### Les inondations à Auribeau UNE SITUATION PRÉOCCUPANTE PRISE EN COMPTE PAR LE SISA



Auribeau inondé en 1994 (Le Bayle)

La problématique est la suivante :

- ✓ Capacité de la rivière insuffisante pour faire passer des crues supérieures à 40 m<sup>3</sup>/s, entraînant des débordements et l'inondation des secteurs urbains (habitations, école, commerces, ...).
- ✓ Sous-dimensionnement des ponts, ayant pour conséquence la formation d'obstacles à l'écoulement (branches, troncs d'arbres...) pouvant créer, en cas de crue, de véritables lacs en amont et engendrer des vagues par rupture brutale de ces barrages naturels.
- ✓ Disparité des aménagements existants : Pas de cohérence hydraulique des aménagements existants, murs et enrochements plus ou moins stables, pas de continuité paysagère, ...
- ✓ Forte érosion des berges.

## LE PROJET D'AMENAGEMENT DU LIT DE LA FRAYERE ET DU VALLON SAINT-ANTOINE

Dans le cadre de son projet global pour la maîtrise du risque inondation, le SISA a lancé un programme d'interventions pour l'aménagement de certains points critiques à fortes densités d'habitations qui imposent la mise en place de solutions performantes et durables.

Le recalibrage et la réalisation de zones de ralentissement des crues sur la Frayère et le vallon de Saint-Antoine à la traversée de la commune d'Auribeau font partie des premiers aménagements qui vont se concrétiser afin d'assurer une meilleure protection des secteurs exposés aux risques d'inondation.

### Le calendrier prévisionnel

2001 - 2002	Réalisation des études de définition. Engagement des travaux d'entretien de la rivière. Mise en place d'un plan d'alerte et de secours.
2003	Entente financière avec l'Etat, le Conseil Général, la Région et l'Agence de l'Eau.
Depuis Juin 2003	Maîtrise d'œuvre du projet confiée au bureau d'étude SAFEGE-Cetiis, sous la conduite du SISA et de son mandataire la Société du Canal de Provence, en concertation avec la commune et les services de l'Etat.
Novembre 2003	Elaboration des dossiers d'enquêtes DUP, DIG et Loi sur l'Eau. Dépôt des demandes de financement
Déc. 2003	Concertation publique + réunion publique le 15 décembre
Fin déc. 2003	Dépôt et instruction du dossier : Préfecture et DDAF
Janvier 2004	Recevabilité du dossier au titre de la Loi sur l'eau
Fév. -avr. 2004	Enquête publique
Juillet 2004	Signature par le Préfet de l'autorisation Loi sur l'eau / Arrêté de DUP. Obtention des arrêtés de financement.
Sept. 2004	Début des travaux



### LES PERSPECTIVES DE CE PROJET

Les aménagements de la Frayère vont permettre à la population d'Auribeau sur Siagne une amélioration significative de sa sécurité vis-à-vis du risque inondation, ainsi qu'une meilleure intégration de la rivière dans le paysage et la vie du village.

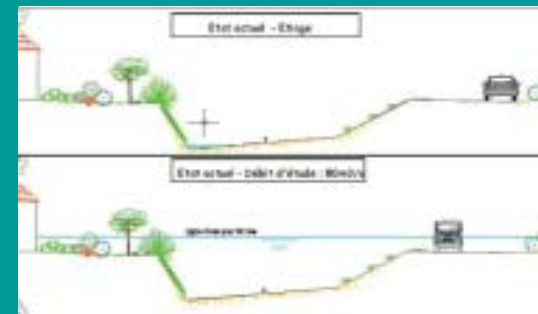
### OBJECTIFS DES TRAVAUX

- ✓ Recalibrage homogène du lit de la Frayère pour permettre l'écoulement sans débordement d'un débit d'étude de :
  - 80 m<sup>3</sup>/s en amont du Vallon St-Antoine
  - 100 m<sup>3</sup>/s en aval du Vallon St-Antoine
- ✓ Augmentation de la capacité des ouvrages de franchissement, et notamment du pont de la RD509 pour laisser passer sans obstacle un débit de 155 m<sup>3</sup>/s .
- ✓ Optimisation des zones de débordement, notamment pour réduire la vulnérabilité de l'école du Bayle pour des débits supérieurs au débit d'étude.
- ✓ Intégration des aménagements dans l'environnement :
  - Végétalisation des berges talutées,
  - Reconstitution de la ripisylve,
  - Cheminement piéton

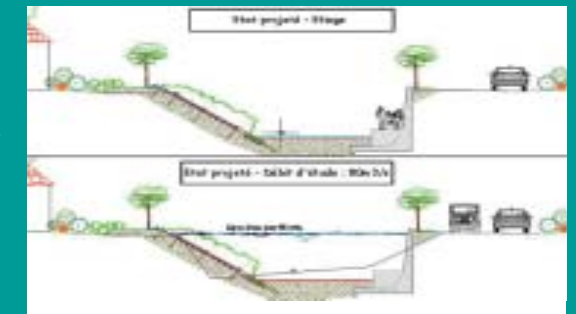
## ZOOM SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LE SYNDICAT

### 1. Les aménagements projetés sur la Frayère

Concrètement les aménagements vont consister à élargir la rivière (de l'ordre de 2 à 4 mètres) et à stabiliser les berges, en général par la réalisation d'un mur vertical, de l'autre côté d'un talus protégé et végétalisé. Les points soumis à un fort risque d'érosion seront traités par des enrochements. Certains murs existants seront conservés, avec une simple reprise de leurs fondations lorsqu'elles sont insuffisantes ou dégradées.



Exemple d'aménagement des berges le long du Chemin de Carel (rive droite à droite du dessin)



### 2. Avancement de l'étude globale d'aménagement du bassin de la Mourachonne

- ✓ Etat des lieux et diagnostic hydraulique sur l'ensemble du bassin versant
- ✓ Etablissement des propositions d'aménagement

### 3. Etude paysagère par site

- ✓ Frayère : Elaboration du rapport final avec des recommandations techniques à mettre en œuvre dans les secteurs concernés par les travaux hydrauliques pour favoriser une valorisation paysagère (reconstitution de la végétation des berges, liaisons piétonnières le long des cours d'eau).
- ✓ Siagne et Mourachonne : état des lieux, évaluation des enjeux.



### 4. L'impact des aménagements sur l'environnement

Au vu de la nature des travaux envisagés et de leur coût estimé, le SISA a décidé conformément aux textes réglementaires, de réaliser une étude d'impact de l'ensemble du programme d'aménagement.



### LA NÉCESSAIRE PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Cette étude a pour but de fournir un solide état des lieux du milieu

- ✓ de permettre aux acteurs de s'exprimer sur le projet
- ✓ d'identifier et analyser les effets positifs et négatifs des aménagements sur l'environnement
- ✓ d'améliorer in fine la décision par une meilleure prise en compte du milieu naturel.

S'agissant de travaux en milieu aquatique, l'étude d'impact s'est plus particulièrement attachée aux incidences sur la qualité de l'eau, la vie piscicole, les usages de la rivière. Concrètement, cette étude a permis d'accompagner la réflexion du maître d'ouvrage, de mettre en avant des problématiques environnementales et d'orienter ainsi le projet final qui sera présenté aux riverains.



### 5. Autres actions en cours :

Par ailleurs la modélisation de la basse vallée et l'étude de définition des aménagements sur Saint Vallier de They seront bientôt achevées.